

# Monde/France

## Faut-il s'inquiéter pour la retraite par répartition ?

Une marche est organisée à Paris, ce samedi, à l'initiative d'organisations de jeunesse.

Pour le gouvernement, sa réforme doit pourtant permettre de sauver le système. Est-il menacé ?

Repères

### Que signifie retraite « par répartition » ?

Cela veut dire que les cotisations des actifs et des entreprises (environ 230 milliards d'euros, hors contribution de l'État employeur), prélevées sur les salaires, servent à payer les pensions des retraités actuels. Mais ces cotisations ne suffisent pas. Une centaine de milliards sont financés par l'impôt ou par des transferts d'autres régimes. L'alternative à la répartition est la « capitalisation ». Cela consiste à mettre de l'argent de côté, placé en Bourse, et reversé à la retraite. « **En Europe, la répartition est le mode de financement généralisé, même si plusieurs pays du Nord, comme le Danemark ou les Pays-Bas, ont opté pour une part significative de capitalisation** », indique Vincent Touzé, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques.

### Quelles sont les autres spécificités du système français ?

Il est « contributif ». « **Cela signifie que votre pension sera proportionnelle à vos cotisations** », décrypte l'économiste Bruno Coquet. Ce système se différencie du mécanisme britannique par exemple, où la retraite de base est forfaitaire. En France, la durée cotisée se traduit sous la forme de trimestres. Il en faut 168 aujourd'hui pour une retraite de base à taux plein. Il en faudrait 169 à partir de septembre prochain, si la réforme des retraites était adoptée. Et 172 à partir de 2027. L'autre principe, c'est la soli-



Dans un système par répartition, les actifs paient les pensions des retraités actuels. Ici, des salariés d'Airbus. | PHOTO : CHARLY TRIBALLEAU, AFP

darité : « **Des trimestres sont accordés, pour le chômage ou les enfants par exemple, même s'ils ne sont pas cotisés** », note Claude Wagner, de la CFDT retraités.

### Le système par répartition est-il menacé ?

« **Nous devons le faire évoluer pour le préserver** », déclare la Première ministre Élisabeth Borne, qui justifie ainsi le décalage de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. De quoi

diviser les experts. Certains soulignent que le nombre de retraités augmente plus vite que celui des actifs. « **S'il y a moins de cotisants, les retraites se dégradent** », observe Nicolas Marques, de l'institut Molinari. Aujourd'hui, il y a 1,6 cotisant pour un retraité. En 2070, 1,2 cotisant par retraité, selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui prédit un déficit de 10 milliards d'euros en 2027.

« **Il pourrait être résorbé par une hausse modérée des cotisations :**

**21 € par mois en 2027** », rétorque le chercheur Michaël Zemmour.

Mais derrière les retraites, ressurgit le débat lancinant sur la dette de la France (3 000 milliards). L'État veut limiter sa hausse. « **Les dépenses de retraite ne dépassent pas, constate Pierre-Louis Bras, président du COR, additionné jeudi par les députés. Mais elles ne sont pas compatibles avec les objectifs du gouvernement.** »

Jacques SAYAGH.